

Le lundi 27 février deux mille-vingt-trois à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 20/02/2023, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Catherine VEROVE, Florence DUFOSSÉ, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Jérémy TERRAL, Adrien BOLLART, Didier HAMY, Louis BOUTROY.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

- Compte administratif 2022

	DEPENSES	RECETTES
Report au compte 002		93 593.96 €
Report au compte 001		113 060.48 €
Fonctionnement	362 896.56 €	420 654,55 €
Investissement	196 437.29 €	167 527,89 €
R.A.R	313 382.36 €	250 700.00 €
TOTAL	872 716.21 €	1 045 536.88 €

- Compte de gestion

Solde positif : 172 820.67 €

Monsieur le Président, propose de reporter **21 468.72 €** au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Et de reporter **21 468.72 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

Et de reporter **129 883.23 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service MAIRIE

En fonctionnement et investissement dépenses : 559 333.85 €

En recettes fonctionnement et investissement : 794 836.88 €

Soit un excédent global de : **172 820.60 €**

Pour conclure, il présente l'affectation des résultats ; tableau joint.

- **Tap-Cul : . Bilan des travaux d'effacement de réseaux**

Aménagement des trottoirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le marché concernant les travaux du Hameau du Tap-Cul : la réfection des trottoirs n'est pas prévue.

Vu leur état actuel, Monsieur le Maire propose une réfection complète des trottoirs afin de finaliser correctement les travaux.

Le montant du devis établi par l'entreprise HEMBERT s'élève à :

18 773.40 € HT ; 22 528.08 € TTC.

Après discussion, l'assemblée accepte d'effectuer ces travaux par la SA HEMBERT TP.

- **La Folle-Emprise : Remise en état du chemin d'accès**

Les fortes inondations ont détruit les travaux déjà faits sur la voirie de la Folle Emprise et ce sur 300 mètres de voirie. Tout est donc à refaire.

Un devis a été demandé auprès de la SA HEMBERT TP à Ardres.

Le montant de ce devis s'élève à : **13 373.00 € HT ; 16 047.60 € TTC.**

Après discussion, l'assemblée accepte d'effectuer ces travaux par la SA HEMBERT TP.

- **Ampoules LED à l'école DOLTO**

Afin de limiter le coût de l'énergie, Monsieur le Maire propose de changer toutes les ampoules de l'école et de les passer en LED.

Un devis a été établi auprès de l'entreprise RAULT à Marquise.

Le coût de la pose de ces derniers s'élève à : **2 113.92 € HT.**

Après discussion, l'assemblée accepte d'effectuer ces travaux par l'entreprise RAULT.

- **Toilettes publiques Rue de la Mer**

Notre agent communal nous a fait part de son souhait d'avoir un chauffe-eau ainsi qu'un lave-mains aux toilettes à la Mer. Aucune décision n'a été prise, cette demande sera revue lors du vote du BP en avril prochain.

- **Questions diverses.**

NEANT.

La réunion s'est terminée à 20H00.